

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la ville de Dégelis, aux contribuables de la susdite municipalité :

1. **QUE**, le 12 janvier 2026, le conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NO 780** décrétant une tarification pour certains biens, activités ou services municipaux pour l'année 2026.
2. **QUE** le règlement numéro 780 entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Dégelis, ce 13^e jour de janvier 2026



Sébastien Bourgault
Directeur général et greffier

Province de Québec
M.R.C. de Témiscouata

DÉGELIS

GREFFE MUNICIPAL

369, avenue Principale
DÉGELIS (Québec)
Tél. : (418) 853-2332
Télec. : (418) 853-3464

RÈGLEMENT NUMÉRO 780

DÉCRÉTANT UNE TARIFICATION POUR CERTAINS BIENS, ACTIVITÉS OU SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités sont financés au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Dégelis désire réviser annuellement la tarification pour une partie de ses biens, services ou activités;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et que le dépôt du présent règlement a été dûment donné lors de la séance régulière du 1^{er} décembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prescrits par la loi, et qu'une présentation du projet de règlement a été faite par le greffier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Brigitte Morin et unanimement résolu que le conseil municipal statue et décrète par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule de ce règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : ABROGATION ET REMPLACEMENT

Le présent règlement abroge et remplace le règlement no 760 et tout règlement antérieur ayant été adopté en pareille matière.

ARTICLE 3 : BUT

Le présent règlement a pour but de fixer une tarification au regard de certains biens, activités ou services que la municipalité réalise pour le compte de personnes ou organismes.

ARTICLE 4 : TARIFICATION

La municipalité établit et impose une tarification pour certains biens, activités ou services touchant les secteurs suivants :

- Administration générale
- Sécurité publique
- Voirie municipale
- Loisirs

ARTICLE 5 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Taxes incluses :

- a) Photocopie (privé) :
- | | |
|---|----------------|
| ▪ Papier non fourni par le client | 1,25 \$/page |
| ▪ Lorsque plus de 15 minutes sont requises par le personnel à la photocopie | Salaire + b.m. |
| ▪ Photocopie couleur (papier non fourni) | 1,75 \$/page |
- b) Photocopie (OSBL) :
- | | |
|--|--------------|
| ▪ Papier non fourni par l'organisme | 0,75 \$/page |
| ▪ Papier fourni par l'organisme | 0,25 \$/page |
| ▪ Photocopie couleur (papier non fourni) | 1,25 \$/page |
| ▪ Photocopie couleur (papier fourni) | 0,75 \$/page |

Avis de motion le 1^{er} décembre 2025 - Projet - 1^{er} déc. 2025
Adoption le 12 janvier 2026
Adoption par les personnes habiles à voter
Affichage le 3 décembre 2025
Publication le 3 décembre 2025
Promulgation 13 janvier 2026

c) Numériseur/Télécopieur (5 feuilles maximum) :	2,25 \$
d) Épinglette	5,00 \$/unité
e) Livre du Centenaire	9,00 \$/unité
f) Carte postale	Gratuit
g) Médaille pour chien	10 \$/unité
h) Fiche du contribuable - Confirmation de taxes	11 \$/chacune
i) Feuille à plastifier	2,25 \$/feuille
j) Frais de recherche de documents d'archives non numérisés	
▪ Lorsque plus de 15 minutes sont requises par le personnel	Salaire + b.m.
k) Assermentation et/ou approbation de documents (copie conforme)	10 \$/unité

Le règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements nominatifs est toujours considéré à priori.

ARTICLE 6 : VOIRIE MUNICIPALE

a) Chargeur sur roues « loader » (incluant l'opérateur)	110 \$/heure
b) Pelle rétrocaveuse (incluant l'opérateur)	90 \$/heure
c) Niveleuse (incluant l'opérateur)	145 \$/heure
d) Balai de rue (incluant l'opérateur)	80 \$/heure
e) Pelle mécanique (incluant l'opérateur)	130 \$/heure
f) Compresseur (incluant l'opérateur)	65 \$/heure
g) Détecteur de gaz (incluant l'opérateur)	50 \$/heure
h) Treuil de sécurité (incluant l'opérateur)	50 \$/heure
i) Rouleau à asphalte (incluant l'opérateur)	65 \$/heure
j) Laveuse à eau chaude « steameuse » (incluant l'opérateur)	60 \$/heure
k) Camion dix (10) roues (incluant l'opérateur)	100 \$/heure
l) Main-d'œuvre (incluant b.m.)	45 \$/heure
m) Mécanicien	55 \$/heure
n) Pièces	Prix coûtant
o) Souffleur (incluant l'opérateur)	95 \$/heure
p) Ligneuse - stationnement (main-d'œuvre à part)	50 \$/heure
q) Localisateur (main-d'œuvre non incluse)	35 \$/heure
r) Scie à béton (main d'œuvre non incluse)	35 \$/heure
s) Camion à épandage (incluant l'opérateur)	85 \$/heure
t) Eau potable (<i>autre que pour la consommation humaine</i>)	3,00 \$/mètre ³
u) Planure	80 \$/tonne
v) Asphalte froide	Prix coûtant + 10% admin.
w) Plateforme élévatrice (Plafolift)	225 \$/jour 900 \$/semaine
x) Bac à déchets	140 \$/unité
y) Camion de service (pickup)	25 \$/heure
z) Compacteur (plaque vibrante)	15 \$/heure

ARTICLE 7 : LOISIRS

7.1 LOCATION DE SALLES ET AUTRES*

a) Bibliothèque – salle de conférence :

- Organisme sans but lucratif (OSBL) : Gratuit
- Privé : 52 \$ + taxes

b) Centre culturel - sous-sol :

- Brunch (OSBL) : Gratuit
- Location à l'heure : 25 \$/heure + taxes
- Rencontre &/ou dîner privé : 89 \$ + taxes
- Commission scolaire : 89 \$ + taxes
- Rencontre & dîner communautaire (OBNL) : Gratuit
- Souper & soirée (OSBL) : 89 \$ + taxes
- Souper & soirée (privé) : 167 \$ + taxes

c) Centre culturel - salle de spectacle :**

- OSBL : 66 \$ + taxes*
- Commission scolaire : 189 \$ + taxes*
- Privé (réunion-colloque) : 189 \$ + taxes*
- Privé (spectacle avec admission) : 304 \$ + taxes*

** La tarification de l'article 7.1 c) ne s'applique qu'à certains organismes municipaux, lesquels font l'objet d'une entente distincte.

* La sonorisation, l'éclairage et la projection sont assumés obligatoirement, sauf autorisation exceptionnelle, par « Merlin » et sont aux frais et à la responsabilité du locataire. Moins de 4h : 189,28 \$; plus de 4h : 378,56 \$.

d) Hôtel de ville - salles de réunion 2^e étage* :

- Réunion (OSBL) : Gratuit
- Cours (Privé) : Gratuit

* Les salles de réunion de l'hôtel de ville sont offertes aux OSBL et pour les locations privées pendant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville seulement.

e) Centre communautaire :

✓ Salle Groupe Lebel :

Brunch :

- OSBL : 89 \$ + taxes
- Privé : 179 \$ + taxes
- Location à l'heure : 25 \$/heure + taxes

Soirée sociale :

- OSBL : 167 \$ + taxes
- Privé : 357 \$ + taxes

Souper & soirée sociale :

- OSBL : 231 \$ + taxes
- Privé : 473 \$ + taxes

✓ Place Desjardins :

- OSBL : 373 \$ + taxes
- Privé : 661 \$ + taxes

f) Centre communautaire (profits du bar au Centre communautaire) :

✓ Salle Groupe Lebel :

Souper & soirée :

- OSBL : 89 \$ + taxes
- Privé : 241 \$ + taxes

✓ Place Desjardins :

- OSBL : 221 \$ + taxes
- Privé : 331 \$ + taxes

g) Centre communautaire - Centre de jour :

Souper :

- OSBL : Gratuit
- Privé : 158 \$ + taxes
- Location à l'heure : 25 \$/heure + taxes

h) Pavillon récréatif (selon disponibilité) :

- OSBL : Gratuit
- Privé : 131 \$ + taxes
- Location à l'heure : 25 \$/heure + taxes

i) **Autres locations :**

✓ Chapiteau 20' x 20' :	
▪ OSBL :	Gratuit
▪ Privé :	167 \$ + taxes
✓ Chapiteau 10' x 10' :	
▪ OSBL :	Gratuit
▪ Privé :	30 \$ + taxes
✓ Toilettes chimiques* :	Prix coûtant + 10% frais admin.
✓ Chaises & tables :	
▪ Chaises :	5 \$/unité
▪ Tables :	13 \$/unité
✓ Nappes :	
▪ OSBL :	Gratuit
▪ Privé :	Prix coûtant + 10%
✓ Autres*	
▪ Barrières de sécurité :	5 \$
▪ Table de pique-nique :	10 \$
▪ Bac de recyclage :	5 \$

* Location aux organismes locaux seulement.

7.2 **ACTIVITÉS DE LOISIRS**

a) **Cours de natation (non taxable) :**

✓ Niveaux Préscolaire :	
▪ 1 ^{er} enfant :	72 \$
▪ 2 ^e enfant :	(<i>Rabais de 15% : -11 \$</i>) 61 \$*
▪ 3 ^e enfant :	(<i>Rabais de 30% : -22 \$</i>) 50 \$*
▪ 4 ^e enfant et + :	(<i>Rabais de 50% : -36 \$</i>) 36 \$*
✓ Niveaux Nageur :	
▪ 1 enfant :	102 \$
▪ 2 ^e enfant :	(<i>Rabais de 15% : -16 \$</i>) 86 \$*
▪ 3 ^e enfant :	(<i>Rabais de 30% : -31 \$</i>) 71 \$*
▪ 4 ^e enfant et + :	(<i>Rabais de 50% : -51 \$</i>) 51 \$*
✓ Cours privé (1 :1)** :	45 \$/cours
✓ Cours semi-privé (1 :3 max.)** :	35 \$/cours/personne
✓ Cours aquaforme :	92 \$/session

* Les rabais s'appliquent seulement aux résidents de Dégelis.

** La disponibilité des cours et des heures varient selon les disponibilités des moniteurs/monitrices et celles de la piscine.

b) **Ski de fond (taxes incluses) :**

✓ Tarif journalier :	
▪ 0-10 ans :	gratuit
▪ 11-17 ans :	7 \$
▪ 18 ans et plus :	13 \$
✓ Carte de membre :	
▪ 0-10 ans :	Gratuit
▪ 11-17 ans :	41 \$
▪ 18 ans et plus :	92 \$
▪ Familial (2 adultes, 3 enfants) :	179 \$
o Enfant additionnel (0-17 ans résidant exclusivement à la même adresse que les parents):	26 \$
✓ Commission scolaire :	92 \$/séance + taxes
▪ Personnel supplémentaire :	ajout de 30 \$/heure

c) Location - ski de fond* :	<u>Jour</u>	<u>Saison</u>
▪ 0-17 ans :	8 \$	56 \$
▪ 18 ans et + :	13 \$	97 \$
▪ Location de traîneau pour enfant :	11 \$	

* Membre du club Jack Rabbit : 10% de réduction sur équipement

d) Raquette (taxes incluses) :	<u>Jour</u>	<u>Saison</u>
▪ Adulte & enfant :	7 \$	36 \$
▪ Location de raquettes :	7 \$	51 \$

- e) **Location – Fatbike/Vélo à pneus surdimensionnés (taxes incluses) :**
- Taux horaire : 21 \$/heure*
- * Prêt d'équipements gratuits offert par le programme Circonflexe selon la disponibilité.

- f) **Vélo de montagne incluant Fatbike (taxes incluses) :**
- ✓ Tarif journalier :
 - 0-10 ans : gratuit
 - 11-17 ans: 6 \$
 - 18 ans et plus : 11 \$
 - ✓ Carte de membre (incluant fatbike) :
 - 0-10 ans : Gratuit
 - 11-17 ans : 36 \$
 - 18 ans et plus : 57 \$
 - Familial (2 adultes, 3 enfants) : 118 \$
 - Enfant additionnel (0-17 ans résidant exclusivement à la même adresse que les parents): 26 \$
 - ✓ Commission scolaire : 82 \$/séance + taxes
 - Personnel supplémentaire : ajout de 20 \$/heure

- g) **Carte multisports (ski, vélo, raquette, fatbike) :**
- 11-17 ans 70 \$
 - 18 ans et plus 140 \$
 - Familiale (2 adultes, 3 enfants) : 220 \$
 - Enfant additionnel (0-17 ans résidant exclusivement à la même adresse que les parents): 50 \$

- h) **Location – Vélo de montagne (taxes incluses) :**
- Taux horaire : 21 \$/heure*
- * Prêt d'équipements gratuits offert par le programme Circonflexe selon la disponibilité.

- i) **Terrain de jeux (non taxable)*:**
- 1 enfant* : 120 \$
 - 2^e enfant*: (Rabais de 15% : -18 \$) 102 \$
 - 3^e enfant* : (Rabais de 30% : -36 \$) 84 \$
 - 4^e enfant et +* : (Rabais de 50% : -60 \$) 60 \$

* Ajout de 25% pour les non résidents.

* Les rabais pour les enfants supplémentaires ne s'appliquent pas aux non résidents.

- j) **Service de garde estival (non taxable) :**
- | | Résident | Non résident |
|---|----------|--------------|
| ▪ Matin seulement (7h à 9h) | 77 \$ | 96 \$ |
| ▪ Midi seulement (12h à 13h) | 51 \$ | 64 \$ |
| ▪ Soir seulement (16h à 17h30) | 77 \$ | 96 \$ |
| ▪ Matin et midi (7h à 9h et 12h à 13h) | 128 \$ | 159 \$ |
| ▪ Midi et soir (12h à 13h et 16h à 17h30) | 128 \$ | 159 \$ |
| ▪ Les trois plages (matin, midi et soir) | 153 \$ | 192 \$ |

- k) **Aréna - Centre communautaire :**
- ✓ Location de glace - taux horaire (taxable):
 - Hockey mineur : 67 \$/heure
 - Hockey mineur (pour les tournois) : 50 \$/heure
 - Hockey mineur non résident : 72 \$/heure
 - Scolaire : 67 \$/heure
 - Ballon sur glace : 67 \$/heure
 - Ballon sur glace (pour les tournois) : 50 \$/heure
 - Patinage artistique : 67 \$/heure
 - Adulte : 133 \$/heure
 - Adulte non résident : 138 \$/heure

Une réduction de 10% est accordée pour les locations à long terme. Tarifs applicables pour la saison 2026-2027.

I) Centre sportif (location à l'heure) :

- Salle d'entraînement 85 \$/heure
- Gymnase 50 \$/heure
- Palestre 50 \$/heure
- Piscine (sans sauveteur) 85 \$/heure
- Piscine (avec 1 sauveteur) 120 \$/heure
- Piscine (avec 2 sauveteurs) 145 \$/heure

m) Activités physiques au Centre sportif de l'École secondaire (taxes incluses) :

		SALLE D'ENTRAÎNEMENT & PISCINE	GYMNASE/ PALESTRE	MULTI INSTALLATIONS
Moins de 5 ans		Gratuit	Gratuit	Gratuit
1 SÉANCE	Étudiant (carte)	4 \$	3 \$	6 \$
	Adulte	8 \$	7 \$	10 \$
	65 ans et +	6 \$	5 \$	8 \$
10 SÉANCES	Étudiant (carte)	30 \$	20 \$	50 \$
	Adulte	70 \$	60 \$	90 \$
	65 ans et +	50 \$	40 \$	70 \$
CARTE MENSUELLE	Étudiant (carte)	25 \$	15 \$	30 \$
	Adulte	60 \$	50 \$	70 \$
	65 ans et +	40 \$	30 \$	50 \$
CARTE TRIMESTRIELLE	Étudiant (carte)	45 \$	35 \$	100 \$
	Adulte	135 \$	70 \$	165 \$
	65 ans et +	90 \$	50 \$	120 \$
CARTE ANNUELLE	Étudiant (carte)	120 \$	100 \$	200 \$
	Adulte	360 \$	200 \$	440 \$
	65 ans et +	240 \$	140 \$	320 \$
	Couple	650 \$		
	Parent-étudiant	625 \$		

* Tarifs en vigueur pour la saison 2026-2027.

n) Cinéma (taxes incluses) :

- Admission – Adulte : 11 \$
- Admission – Étudiant : 7 \$
- Admission – 50 ans et + : 9 \$
- Centre de services scolaire : 10 \$/élève*
- Rabais du lundi Rabais de 2 \$

* Le tarif inclut un petit popcorn et un jus par élève.

o) Camping (taxes en sus) :

- ✓ Chalet (1 chambre) :
 - Jour : 138 \$
 - Semaine : 827 \$
 - Mois : 3 305 \$
- ✓ Chalet (2 chambres) :
 - Jour : 152 \$
 - Semaine : 912 \$
 - Mois : 3 648 \$
- ✓ Terrain sans service :
 - Jour : 34 \$
 - Semaine : 202 \$
 - Mois : 808 \$
- ✓ Terrain 2 services :
 - Jour : 41 \$
 - Semaine : 276 \$
 - Mois : 1 102 \$
- ✓ Terrain 3 services (30 amp.) :
 - Jour : 46 \$
 - Semaine : 276 \$
 - Mois : 1 102 \$
- ✓ Terrain 3 services (50 amp.) :
 - Jour : 50 \$
 - Semaine : 300 \$
 - Mois : 1 200 \$

- ✓ Tarification spéciale* :
 - Saisonnier (15 mai au 15 oct.) : 1 955 \$
 - Forfait long terme (15 mai au 15 oct.) : 1 955 \$
 - Basse saison :
 - 15 mai au 30 juin : 806 \$
 - 1^{er} septembre au 15 octobre : 806 \$
 - Frais de remisage pour roulotte et bateau 77 \$
 - Borne de recharge électrique 2,50 \$/heure
15 \$/charge complète
- ✓ Accès à la piscine (non résident seulement) :
 - Enfant : 2 \$
 - Adulte : 3 \$

* La tarification peut être réévaluée en fonction de certaines spécifications, telles que la fréquence, la durée ou autres.

ARTICLE 8 : FRAIS D'ADMINISTRATION

Pour tout autre service rendu au coût réel, des frais d'administration de 10% s'ajoutent à la tarification.

ARTICLE 9 : TAUX D'INTÉRÊT

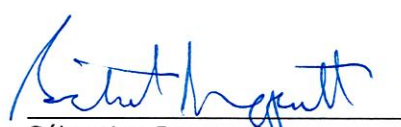
La tarification perçue en vertu du présent règlement est payable dans les trente (30) jours. Tout compte impayé dans les trente (30) jours porte intérêt au taux de 12% par année.

ARTICLE 10 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
260108-8256


Gustave Pelletier
Maire


Sébastien Bourgault
Directeur général & greffier